Image not found or type unknown

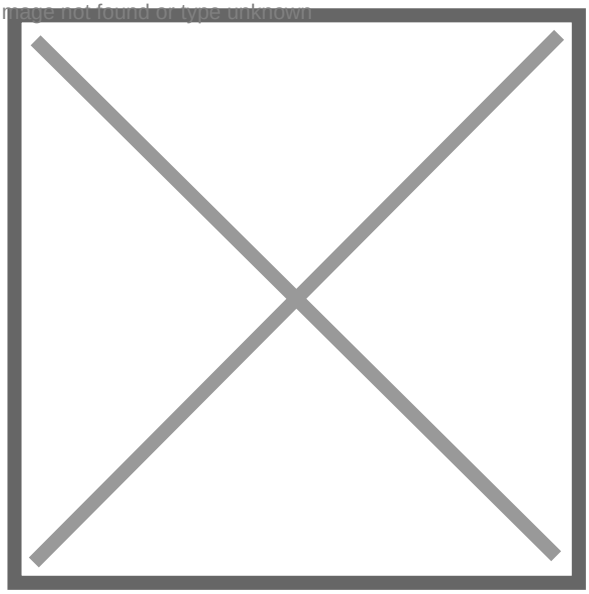

Dettes après cloture SARL

Par **TripleHHH**, le **19/10/2016** à **13:42**

Bonjour,

J'avais un restaurant que j'ai clôturé il y a plus d'un an.
Seulement, je ne l'avais pas tout de suite signalé à mon fournisseur d'énergie.
Du coup celui-ci qui est passé par une société de recouvrement. Me menace d'engager une procédure judiciaire auprès du juge de l'exécution.

Est-il vrai qu'ils peuvent me contraindre à payer ? (pour somme inférieur à 3000€)

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **19/10/2016** à **14:22**

Bonjour,
Est-ce bien une dette ou contestez vous cette facture ?

Par **TripleHHH**, le **19/10/2016** à **15:00**

Merci pour votre réponse, je la conteste fermement.
J'avais rendu le local à son propriétaire.
C'est donc probablement lui qui a consommé.
De plus, je payais environs 200€ par mois à peu près mais pour 1 mois seulement, ils m'ont

réclamé plus de 2000€.
Seulement, ils ont refusé mon argumentation et essayer de recouvrir à la dette.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés